

DECISION DE DELEGATIONS DE SIGNATURE DE GARDE DE DIRECTION

DES CENTRES HOSPITALIERS ET EHPAD D'HIRSON, LE NOUVION-EN-THIERACHE ET DE VERVINS

La Directrice Générale,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la Décision de l'Agence Régionale de Santé relative à la nomination de Madame Christine DEHOUX, dans le cadre de la convention de direction commune, Directrice Générale des centres hospitaliers d'HIRSON, de le Nouvion-en-Thiérache et de Vervins, à compter du 16 octobre 2023,

Vu l'article L. 6141-1 du Code de la Santé Publique,

Vu l'article L.6143-7 du Code de la Santé Publique relatif aux attributions du directeur d'un établissement public de santé,

Vu les articles D.6143-33 à D.6143-35 et R.6143-38 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,

DECIDE

Article 1^{er}

Dans le cadre de ses compétences, définies à l'article L6143-7 du Code de la Santé Publique, Madame Christine DEHOUX, Directrice Générale des Centres Hospitaliers et EHPAD d'HIRSON, LE NOUVION-EN-THIERACHE et de VERVINS, sous sa responsabilité, délègue sa signature à :

- Monsieur Steve GARDAVOIR, exerçant les fonctions d'Ingénieur Hospitalier Principal – CHV ;
- Madame Carine VAN DER SYPT, exerçant les fonctions de Cadre Hygiéniste de Santé – CHV ;
- Madame Coline POTEAU, exerçant les fonctions d'Attachée d'Administration Hospitalière – CHV ;
- Madame Christiane TORLET, exerçant les fonctions d'Adjoint des Cadres – CHV ;
- Madame Anna WATTEAU, exerçant les fonctions de Cadre de Santé – CHV ;
- Monsieur Benjamin DROP, exerçant les fonctions de Cadre de Santé – CHV ;
- Madame Sylvie MEYZA, exerçant ses fonctions d'Attachée Hors Classe d'Administration Hospitalière CHLNT ;
- Madame Nathalie LESUR, exerçant les fonctions au grade d'Adjoint des Cadres – CH LNT ;
- Madame Martine DE NARDA, exerçant les fonctions au grade d'Adjoint des Cadres – CH LNT ;
- Madame Amandine MARY, exerçant les fonctions de Technicien Supérieur Hospitalier – CH LNT ;
- Madame Allison CHRETIEN, exerçant les fonctions d'Infirmière Coordinatrice (IDEC) – CH LNT ;
- Madame Ludivine DOYET, exerçant les fonctions de Cadre de Santé – CH LNT ;
- Madame Anne SEGUIN, exerçant les fonctions de Cadre Supérieure de Santé – CHH ;
- Monsieur Damien WILLIAME, exerçant les fonctions de Technicien Supérieur Hospitalier – CHH ;
- Madame Séverine DUMOTIER, exerçant les fonctions d'Adjoint des Cadres – CHH ;
- Madame Sylvie CRUSIOT, exerçant les fonctions d'Adjoint des Cadres – CHH ;
- Madame Florence CARLIER, exerçant les fonctions de Cadre de Santé – CHH ;
- Madame Maryline BORTZMEYER, exerçant les fonctions de Cadre de Santé – CHH.

aux seules fins de prendre toutes les dispositions réglementaires et individuelles nécessaires à l'exercice des compétences liées à la garde de Direction, telles que définies à l'article 2 du présent arrêté.

Article 2

Pendant les périodes de garde administrative (définies par le règlement intérieur de la garde de direction et fixées par le tableau d'astreintes administratives), les personnes précitées, sont autorisées à prendre les décisions et mesures urgentes s'agissant :

- De l'exercice du pouvoir de police au sein de l'établissement ;
- De la mise en œuvre du règlement intérieur de l'établissement ;
- De l'admission des patients ;
- Du séjour des patients ;
- De la sortie des patients ;
- Du décès des patients ;
- De la sécurité des personnes et des biens ;
- Des moyens de l'établissement, notamment en situation de crise ;
- Du déclenchement des plans d'urgence et des cellules de crise ;
- De la gestion des personnels.

Article 3

A l'issue de leur garde, les administrateurs de garde de Direction, outre la rédaction d'un rapport de garde circonstancié, sont tenu de rendre compte à la Direction Générale, des décisions prises au nom du chef d'établissement.

Article 4

La présente décision sera publiée par tout moyen la rendant consultable et portée à la connaissance des Conseils de Surveillance et notifiée aux personnes précitées.

Fait à Hirson, le 16 octobre 2023



Christine DEHOUX
Directrice Générale

Copies :

- Intéressés
- Madame et Messieurs les Président(e)s des Conseils de Surveillance
- M. le Trésorier des Centres Hospitaliers Hi-No-Ve